



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère délégué aux Outre-mer et Business France renouvellent leur partenariat pour 2024

La Réunion, le 4 décembre 2023 – A l'occasion d'un déplacement dans les territoires ultramarins, Philippe VIGIER, ministre délégué chargé des Outre-mer, et Laurent SAINT-MARTIN, Directeur général de Business France ont signé le renouvellement de la convention de partenariat pour le développement à l'export des entreprises d'outre-mer et l'attractivité de ces territoires couvrant l'année 2024. Cette signature s'est tenue à l'occasion de l'ouverture de la première édition des Outre-Mer French Tech Days, rencontres rassemblant toutes les French Tech des Outre-Mer et de la zone Océan Indien, en présence également d'Olivier BECHT, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, de Jean-Noël BARROT, ministre délégué chargé du Numérique et de Huguette BELLO, Présidente de la Région Réunion.

L'objectif principal de cette convention est de poursuivre et d'amplifier le développement de la coopération mutuelle entre le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et Business France, afin d'encourager les initiatives des entreprises ultramarines dans leurs activités à l'export et d'inciter les investisseurs étrangers à venir s'implanter dans les Outre-mer.

S'agissant de l'export, ce partenariat vise à accélérer le développement des activités des entreprises déjà exportatrices et à détecter et accompagner les entreprises qui n'exportent pas encore dans leurs projets de développement à l'international, dans la continuité du plan « Osez l'export » annoncé le 31 août dernier. Il passe par un soutien financier renforcé :

- La prise en charge de 50% à 75% du coût des solutions de préparation et de projection individuelles et collectives proposées par Business France et ses partenaires de la Team France Export (Régions, Bpifrance, CCI France);
- La prise en charge du coût du dispositif V.I.E (Volontariat International en Entreprises) jusqu'à 50% aussi bien auprès des entreprises des territoires que des jeunes ultramarins.

La convention vise également à développer l'attractivité des territoires ultramarins, à travers différentes actions opérées par Business France et la collectivité territoriale ultramarine concernée:

- La prospection, l'accueil, l'accompagnement et le suivi d'entreprises étrangères susceptibles de développer de nouvelles activités créatrices ou de sauvegarde d'emplois;
- La promotion de l'attractivité économique du territoire national et régional;
- La participation à des actions de prospection et d'accompagnement d'investisseurs

Cette convention 2024 est élargie aux territoires du Pacifique et couvre désormais tous les territoires d'Outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis-et-Futuna.

« Je me réjouis de l'entrée de La Réunion dans le cercle très restreint des capitales French Tech. Les territoires ultra-marins ont la chance d'avoir cette French Tech, et la French Tech a de la chance d'avoir les territoires ultra-marins. Le ministère des Outre-mer soutient profondément cette initiative. La convention signée avec BF permettra d'aller plus loin, plus fort. Je le dis aux entrepreneurs ultra-marins : « commercez plus, innovez plus avec vos voisins. Nous serons toujours à vos côtés » Philippe VIGIER, ministre délégué chargé des Outre-mer

« Nos champions ultramarins sont proches géographiquement et culturellement de nombreux marchés, notamment en Indopacifique. Ils ont besoin d'un accompagnement à l'export pour s'imposer durablement sur ces marchés. Je me réjouis de la signature d'une nouvelle convention entre Business France et le ministre délégué aux Outre-mer, afin de renforcer encore cette dynamique, dans la continuité du plan « Osez l'export. » » Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger

« Le renouvellement de cette convention qui nous lie avec le ministère de l'outre-mer depuis maintenant 15 ans démontre l'importance de notre engagement envers le développement à l'export des entreprises d'outre-mer et de l'attractivité de ces territoires. Nous sommes convaincus que cette collaboration stratégique ouvre de nouvelles opportunités aux entreprises, stimule leur envie d'international et renforce leur position compétitive sur la scène mondiale. Ensemble, nous contribuons au rayonnement international du savoir-faire et des produits d'exception qu'ils offrent. » souligne Laurent SAINT-MARTIN, Directeur général de Business France

A propos de Business France

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.

Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

Business France dispose de près de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 55 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires. Depuis janvier 2019, dans le cadre de la réforme du dispositif public d'accompagnement à l'export, Business France a concédé l'accompagnement des PME et ETI françaises à des partenaires privés sur les marchés suivants : Belgique, Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines et Singapour.

Pour plus d'informations : http://www.businessfrance.fr @businessfrance

Contact presse:

Ministre délégué aux Outre-Mer:

Cabinet du ministre Philippe VIGIER Benjamin SAYAG, conseiller communication et presse Tél : 01 53 69 26 74

mompresse@outre-mer.gouv.fr

Business France:

Séverine DE CARVALHO

Tél: 01 40 73 73 88 - Mobile 06 82 23 69 12 severine.decarvalho@businessfrance.fr